

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Procès Verbal**

**SÉANCE DU 25 juin 2024**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Louchats, se sont réunis à 20h15 à la salle du Conseil de la Mairie de Louchats, sur la convocation qui leurs a été adressée par le Maire le 20 juin 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Corinne Bixel  
Mme Alizée Brana  
M Loïc Cotten  
Mme Marlène Darnis  
Mme Macha Darrieusecq  
Mme Angélique Dekens  
M Pierre André Devin  
M Bruno Grisi  
Mme Marie Carmen Molinero  
M Jean-Luc Rouquié  
M Marc Viguié

### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme Corinne Boulet a donné pouvoir à Mme Alizée Brana  
Mme Marie-Christine Martin a donné pouvoir à M Marc Viguié

### **ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :**

M Rachid Kerkour

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Corinne Bixel est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **1. Approbation du compte rendu du 24 mai 2024**

*Le compte rendu du 24 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.*

### **2. Délibération position communale sur le regroupement pédagogique intercommunal avec la commune de Le Tuzan proposé par l'académie de Bordeaux.**

Monsieur le Maire rappelle que l'initiative ne vient pas des communes de Le Tuzan ou de Louchats mais de l'IEN qui nous suggère d'étudier le possible regroupement.

Nous avons débuter l'étude de ce dossier avec la commission Enfance Jeunesse ; impact pédagogique, organisation périscolaire, coût financier, etc....

Suite aux souhaits de plusieurs conseillers et de l'importance de cette décision, il est demandé à la commission Jeunesse d'étoffer le dossier et de le représenter à l'ensemble du Conseil en ayant pris soin d'avoir le point de vue formel de la Mairie de Le Tuzan et de l'IEN.

La décision de reporter la délibération est prise à l'unanimité.

A ce stade de la réflexion l'orientation du Conseil concernant le regroupement est majoritairement pas favorable au projet:

### **3.Délibération portant institution du régime d'indemnités horaires pour heures supplémentaires et complémentaires.**

La délibération à été rédigée et acceptée à l'unanimité du Conseil Municipal. Elle a été envoyée pour approbation par le Comité Social Territorial.

Elle sera adoptée à l'issue de cette approbation

### **4.Délibération de servitude parcelle C 1167 au profit d'ENEDIS.**

Extension de la convention entre la Commune et l'entreprise ENEDIS à la parcelle C1167 avec un supplément de redevance de 15 euros annuel.

Adoptée à l'unanimité.

## **5. Délibération recours au service de remplacement et renfort du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde.**

Monsieur le Maire précise que pour le remplacement de Madame Morgane Ferris, il est prévu de faire appel aux services départementaux à travers les personnels assurant les missions d'intérim au profit des collectivités. Le pool Sud Gironde de cette structure est plutôt restreint à ce niveau, il est important de se positionner au plus vite afin d'obtenir un(e) remplaçant(e).

Le Maire suggère un tuilage de 3 mois avant son départ en congés maternité et 2 mois après la fin de son congé maternité.

Adopté à l'unanimité.

## **6. Délibération FDAEC**

Proposition d'attribution de 7 085 euros par le département à travers la subvention FDAEC. Monsieur le Maire propose de la solliciter pour l'achat et la mise en place d'un défibrillateur, d'équipements techniques pour faciliter le travail des employés communaux à l'école et aux services techniques communaux.

Adopté à l'unanimité

## **7. Délibération 4L TROPHY proposition de subvention du projet d'un équipement dont la copilote est louchataise.**

M Pierre André Devin partie prenante à travers sa fille dans ce projet ne participe pas au vote ni aux délibérations et quitte la salle le temps des débats.

Proposition de participation au financement par la commune en contre partie d'une action pédagogique menée par les deux participantes au profit des enfants de l'école de Louchats. Les enseignantes de l'école approuve cette action et l'incluront dans un projet pédagogique.

Après délibération, la somme de 1 200 euros est retenue, elle se traduira par la mise en place sur le véhicule de deux petits logos devant et d'un grand logo à l'arrière de celui-ci.

Adopté par 10 voix pour, une abstention et un non votant  
Abstention de Loïc Cotten.

## **8. Délibération Adhésion au groupement Recours contre la taxe LGV**

La majorité des membres du Conseil souhaite avoir de plus amples renseignements sur cette initiative avant de prendre une décision en toute connaissance de cause sur la participation de la commune à ces actions.

### **Questions Diverses**

Monsieur le Maire suggère de proposer un spectacle au Cercle afin d'initier une dynamique correspondant à l'esprit culturel de l'ADN des Cercles de Gironde.

Mme Angélique Dekens demande si le cercle pourrait recevoir une subvention de la mairie.

En tant qu'association le Cercle peut, bien qu'étant une association à but lucratif, percevoir une subvention. Il doit pour solliciter celle-ci en faire la demande et présenter le bilan financier annuel validé par un expert-comptable, les statuts, le règlement intérieur et le compte rendu de assemblée générale de l'association le tout validé par le quorum de l'assemblée générale.

Information sur le projet de maîtrise de l'urbanisme en zone de feux de forêts : globalement le projet a pour objectif d'éviter les constructions esseulées en forêt ou en lisière de forêt et renforcer les règles pour les constructions nouvelles.

Extension déchetterie de Saint Magne et engagement Sictom.

La CDC du Val de l'Eyre doit entreprendre des travaux importants d'agrandissement et de contrôle d'accès automatisé. La participation demandée au Sitcom, afin que les habitants d'Hostens et de Louchats puissent continuer à y accéder, serait de 250 000 euros.

Le Sitcom demande aux maires concernés de se rapprocher de la CDC du Val de Leyre afin d'avoir plus d'informations et d'arguments pour participer à cette extension.

Refus région pour subvention city stade.

Cette demande de subvention faisait doublon avec la demande faite à l'ANS.

Bilan annuel SIAEP syndicat intercommunal d'approvisionnement en eau potable.

La qualité de l'eau distribuée est très bonne. Son prix est actuellement de 2,05 € le m3

Bilan annuel de Véolia : en 2026 l'eau sera gérée par les CDC  
Louchats, Origne et Guillos se rapprocherait de la CDC Convergence Garonne.

Le SIAEP a déclenché un audit complet sur l'ensemble du réseau avant de prendre des décisions  
de rapprochement et connaître les travaux éventuels à effectuer.

Sur la vente des bois avant et après le feu de 2022, la mairie a dépassé le cota autorisé de 46  
000€ et sera assujetti à la TVA sur ses ventes de bois.

□□□

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : a priori fin août le mardi 27 .

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h15

Le Maire  
M Marc Viguié



La secrétaire de Séance  
Mme Corinne Bixel

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Bixel", written over a horizontal line.